

Casablanca Finance City, nouvel édifice financier qui corrobore les efforts de réforme et de modernisation déployés (Mezouar)

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 28-10-2010 23:40:33

Le projet de place financière de Casablanca (Casablanca Finance City) est un nouvel édifice de l'architecture du secteur financier qui corrobore les efforts de réforme et de modernisation déployés des années durant, a affirmé le ministre de l'Economie et des finances, Salaheddine Mezouar.

C'est un grand projet qui répond à la volonté de SM le Roi d'asseoir un environnement approprié pour doter cette place des mesures propres à lui assurer l'attractivité et la compétitivité souhaitées à l'égard des investisseurs internationaux, a souligné M. Mezouar dans un entretien paru jeudi dans l'hebdomadaire +La Nouvelle Tribune+.

Le projet qui permet à notre économie de s'intégrer davantage dans son environnement régional et international, a-t-il assuré, procède aussi de la volonté de positionner la ville de Casablanca comme centre financier régional et d'améliorer les perspectives de son développement et de sa modernisation, en vue de stimuler son rayonnement régional et international, en permettant à de grandes institutions financières nationales ou étrangères d'opérer sur les plans régional et international à partir de la place de Casablanca ou d'y installer leurs sièges régionaux ou internationaux.

S'agissant des entreprises pouvant bénéficier du statut de Casablanca Finance City (CFC), le ministre a précisé qu'il s'agit des institutions nationales ou étrangères relevant de trois catégories. Les entreprises financières opérant dans les secteurs de la banque, de l'assurance, du courtage en assurance et les sociétés de gestion d'actifs, les prestataires de services professionnels qui exercent et gèrent des activités notamment d'offshoring financier, de services informatiques et de services financiers spécialisés et les entreprises opérant en tant que sièges régionaux ou internationaux qui assurent une activité de coordination d'activités de services opérés dans un ou plusieurs pays étrangers, a-t-il ajouté.

Plusieurs mesures incitatives "substantielles" sont prévues, permettant à la place financière de Casablanca de se comparer favorablement aux autres places financières internationales, a souligné M. Mezouar.

Il a dans ce sens mis l'accent sur les mesures d'incitations fiscales qui sont prévues par le projet de loi de finances 2011 en faveur des entreprises qui auront obtenu le statut CFC, citant l'exonération des entreprises concernées de l'IS pendant les 5 premières années d'exercice au titre de leur CA à l'exportation et des plus values mobilières nettes de source étrangère.

Les traitements, émoluments et salaires versés aux personnes résidant dans un pays étrangers et appelées à occuper un emploi dans une société ayant le statut CFC seraient également soumis à un taux unique de l'impôt sur le revenu de 20% soit une réduction de 18 points par rapport au taux

marginal actuel, a-t-il ajouté.
MAPF